

Règlement de la Bibliothèque Communale

Pour les élèves du CO de Cugy

1- Conditions générales d'utilisation

- Chaque élève est automatiquement inscrit à la bibliothèque.
- Son login et son mot de passe pour le site internet de la bibliothèque lui sont fournis par mail.
- Les élèves peuvent emprunter et rapporter leurs livres :
 - pendant les horaires d'ouverture au public,
 - lors des récréés du mercredi et vendredi matin
 - lors des cours FAC (lu-me-ve de 12h30 à 13h20)

2- Conditions de prêt

- Le prêt est de 3 documents maximum pour une durée de 4 semaines.
- Une prolongation du délai de prêt est possible par mail cugybiblio@outlook.com et auprès des bibliothécaires.
- L'élève peut aussi prolonger 1 fois par lui-même le délai de prêt, en utilisant son login via le site de la bibliothèque.
- Il est possible de réserver sur le site internet de la bibliothèque un document déjà emprunté. Dès son retour, l'élève est avisé par mail et le document mis de côté pour lui pendant une semaine. Passé ce délai, il est remis en rayon.
- 3 jours avant la date de retour, l'élève est informé par e-mail qu'il doit rapporter ses documents.
- Si les documents ne sont pas rendus, des rappels par e-mail sont envoyés et une amende de 3,- chf par semaine de retard est appliquée.
- Après le 3^{ème} rappel, le dossier est transmis à la direction du CO et une facture comprenant le montant des livres, des amendes et des frais administratifs sera envoyée aux parents de l'élève.

3- Perte ou dommage

- Tout document perdu ou endommagé sera facturé.